

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS BRUNEVAL RECUP à FORGES LES EAUX

Description de l'établissement

Nom : BRUNEVAL RECUP
Adresse : 70, rue de la Voie
Commune(s) : FORGES LES EAUX (76276)
Activités : 38.32Z - Récupération de déchets triés
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 19/04/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5075170101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Au regard des pollutions résiduelles mis en évidence dans le rapport de réhabilitation réalisé (attest-mémoire), il convient d'en conserver la mémoire et de faire des études complémentaires en cas de changement d'usage.

POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 19/04/2024

Enjeux et environnement :

Description³ : La société Bruneval Recup a exploité un site situé au 70 rue de la Voie sur la commune de Le Fossé pour des activités de récupérer et stockage de métaux. Ses activités étaient soumises à la réglementation des ICPE sous le régime de l'enregistrement (rubrique 2712-1).
Le site était soumis à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 19/12/1984, mais suite à des modifications apportées à la nomenclature, les activités ont été reclassées sous de nouvelles rubriques n°2712 (enregistrement) et n°2713 (déclaration);

La cessation d'activité a été déclarée au 31/12/2022, notifiée par courrier du 23/11/2022.

Dans le cadre de la procédure de cessation d'activité,
- un usage industriel est retenu comme usage futur,
- l'exploitant a mandaté le bureau d'études certifié IDDEA et a transmis l'ATTES-SECUR et l'ATTES-MEMOIRE de septembre 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

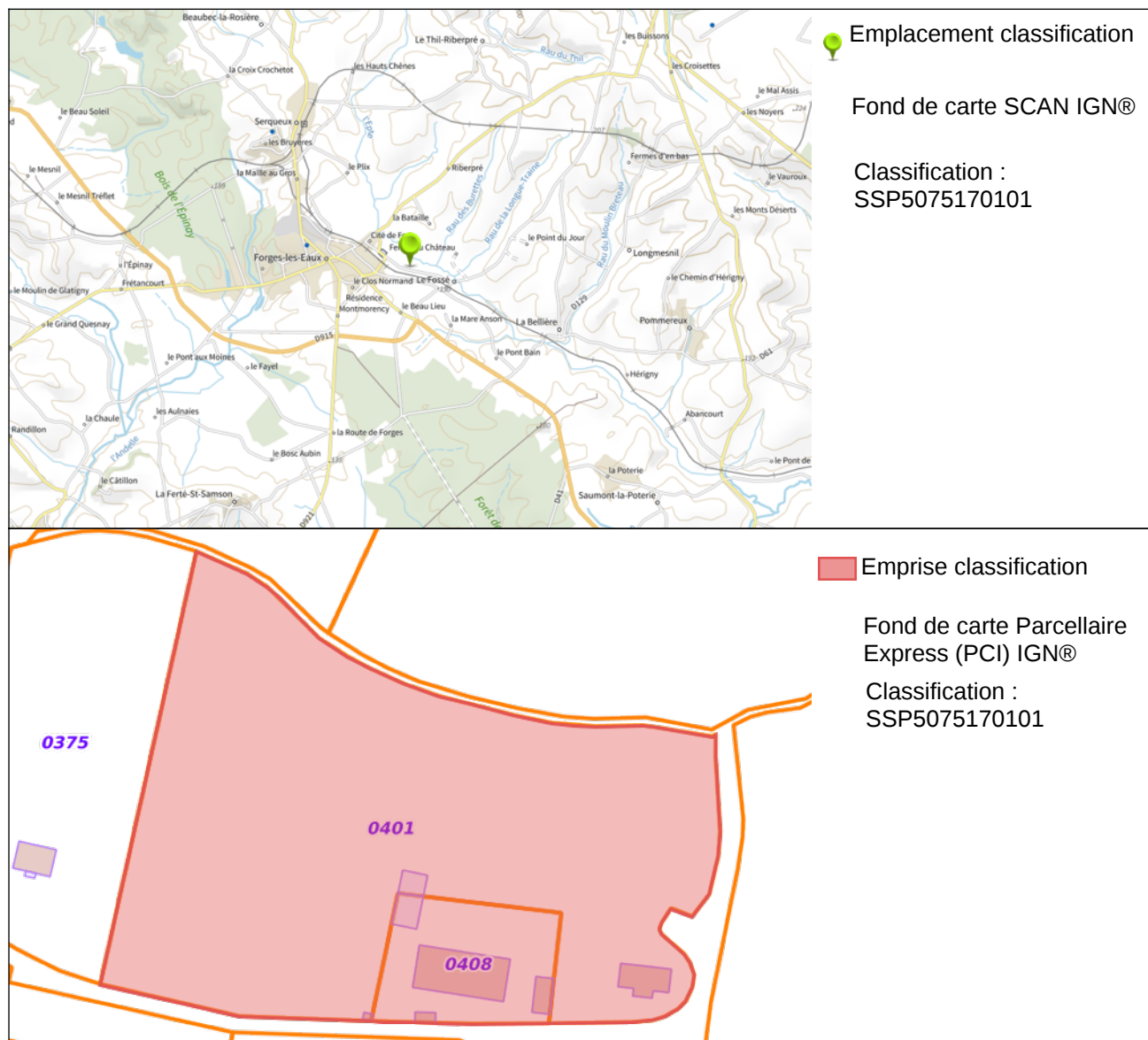
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Forges-les-Eaux	3	0B	0401	76
Forges-les-Eaux	3	0B	0408	76

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 596098.1370001966, Lat. : 6946701.125768629

Superficie estimée :

20136 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.